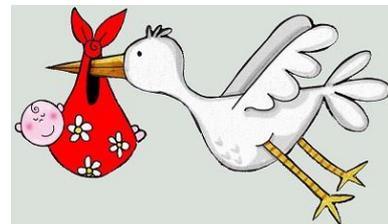




SOUS LES FEUX DE LA RAMPE... au Comité d'entreprise...

1. **Politique de remplacement des absences** : objectif : recruter des CDI et former des collaborateurs avant de les mettre face aux clients pour remplacer les congés maternité et les maladies de longue durée (test actuellement en cours jusqu'à fin 2017 sur 2 secteurs lyonnais).
2. **Projet maillage** : plan de transformation significatif de nos agences et adaptation de notre réseau (diagnostic en cours, présentation aux instances en septembre 2017).
3. **Projet Campus** : Du siège au Campus CA : un projet immobilier à taille humaine pour 1.500 personnes. Avril 2017, sélection de 4 architectes ; septembre désignation de l'archi ; décembre 2018 début des travaux.
4. **Test de client partagé** : 100 % des clients particuliers non patrimoniaux gérés hors portefeuille (test sur 2 équipes d'agences de juillet à novembre/ bilan des tests aux instances en décembre 2017).



VOS DROITS.....



Bilan de compétences : Rappel : vous pouvez en bénéficier... voir le site Agecif-Cama www.agecif-cama.fr

Compte personnel de formation (CPF (ex DIF)) : lien permanent sur le site de la Formation : www.moncompteformation.gouv.fr ; créez votre compte en retrouvant aussi le solde d'heures de DIF sur la feuille de paie de janvier 2015, heures utilisables jusqu'au 31.12.2020.

Déplacements : en dehors des heures de travail **ET** pour le compte de l'entreprise : temps payé ou à récupérer.

Heures supplémentaires : voir PV CE du 15.12.2016, pages 19-20, intervention du DRH... C'est reconnu !

Mobilité : Accord de mobilité du 11.02.2013. **Mobilité supérieure à 20 km → sur volontariat.**

Pause repas : Il faut respecter les **45 mn de pause repas a minima** même les jours de réunion d'équipe d'agences (le temps de trajet entre les agences est sur les heures de travail).

Postulation : Candidat pressenti ou pas, vous êtes **LIBRE** de postuler, les managers n'ont pas à bloquer les candidatures.

Congés : Article 19 de la CCN annexe 2.2.1 « (...) Le nombre de jours de congés consécutifs doit être au minimum de 2 semaines pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre ».

**1er semestre bien chargé,
le temps des vacances est le bienvenu,
profitez en !**

90, avenue Lanessan 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR



